



Accompagner l'élève dans la construction de son parcours

Publié le 18/12/2017 – Mis à jour le 20/12/2017

Objectif 1 :

Faciliter, mettre en cohérence et sécuriser les transitions aux différents moments du parcours

La construction de parcours d'enseignement et de formation adaptés à la diversité des chemins de réussite des élèves est à soutenir. Ces parcours peuvent être linéaires mais aussi faits de ruptures formatrices et porteuses d'évolutions fructueuses. L'accompagnateur est là pour éviter que l'élève se sente isolé (voire relégué ou exclu) et pour anticiper ruptures et transitions en l'aidant à surmonter les obstacles. La qualité de l'accompagnement personnalisé aux différents niveaux de scolarité ainsi que la capacité des écoles et des établissements à impliquer les parents dans un esprit de co-éducation sont des leviers à mobiliser.

Objectif 2 :

Développer les compétences des élèves à s'orienter dans le cadre du "parcours avenir"

Articuler enseignement disciplinaire et éducation à l'orientation s'impose pour mettre en oeuvre le « parcours avenir ». Tous les acteurs concernés se mobiliseront sur l'ensemble du parcours de formation afin d'articuler et d'inscrire en complémentarité leurs actions. L'élève est placé au coeur de la construction de son parcours en l'habituant à s'auto-positionner, à capitaliser l'expérience positive vécue dans et hors l'école et à valoriser ses compétences, en liaison étroite avec les parents. Le bassin est un niveau pertinent d'organisation des relations entre établissements, de mutualisation de pratiques, de préparation des salons d'orientation départementaux et régionaux et de formation des acteurs.

Objectif 3 :

Favoriser l'engagement pour donner confiance et libérer l'esprit d'initiative

Tout élève doit pouvoir oser s'engager, mieux appréhender ses potentialités et être mis régulièrement en situation d'agir sur son environnement. Tenir cette ambition exige que chaque accompagnateur adopte une posture visant à rendre chaque élève pleinement acteur de son parcours et de son orientation. L'enseignement disciplinaire est à concevoir comme point d'appui pour impliquer et accompagner l'élève dans cette construction. Ouvrir les élèves à de nouveaux possibles impose d'aller au-delà d'une simple connaissance des métiers et de développer leur culture économique et leur connaissance du monde professionnel.

Date :

18/12/2017

M.A.J. le 20/12/2017

Dans cette rubrique

- [Réussite](#)
- [Insertion](#)

- Solidarité
- Coopération

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37